



Les entrées solennelles des évêques dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles

Stéphane Gomis

► To cite this version:

Stéphane Gomis. Les entrées solennelles des évêques dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles. Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque, Bernard Dompnier, Oct 2005, Le Puy-en-Velay, France. pp.509-523. hal-01972639

HAL Id: hal-01972639

<https://uca.hal.science/hal-01972639>

Submitted on 22 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Sous la direction
de Bernard Dompnier*



Collection Histoires croisées

LES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES DU CATHOLICISME BAROQUE

Presses Universitaires Blaise-Pascal

LES CÉRÉMONIES
EXTRAORDINAIRES
DU CATHOLICISME
BAROQUE



Presses Universitaires Blaise-Pascal ©

Collection "Histoires croisées"
publiée par le Centre d'Histoire "Espaces et Cultures" (C.H.E.C.), Clermont-Ferrand

Préparation de l'édition : Christophe LAURENT

Illustration de couverture :
L. Courtin, Cusset, lithographie extraite de l'Ancien Bourbonnais
par Achille Allier, 1838.
BCIU de Clermont-Ferrand, cliché UBP

Vignette : Peter-Paul Rubens, Triunfo de la Iglesia, 1626 (détail),
Musée du Prado, Madrid

ISBN 978-2-84516-403-1
Dépôt légal : premier trimestre 2009

*Sous la direction
de Bernard Dompnier*



Collection Histoires croisées

LES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES DU CATHOLICISME BAROQUE

2 0 0 9

Presses Universitaires Blaise-Pascal

MODÈLE ROMAIN ET USAGES LOCAUX

TROISIÈME
PARTIE

LES ENTRÉES SOLENNELLES DES ÉVÊQUES DANS LA FRANCE DES XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Stéphane Gomis

Si les entrées solennelles ont retenu l'attention des chercheurs, elles l'ont été essentiellement sous le signe de l'entrée royale. En effet, l'étude de ce cérémonial, dans ses dimensions politique, sociale ou encore artistique, a fait l'objet d'importantes publications, parfois à la suite de rencontres scientifiques¹. À l'inverse, l'historiographie est restée à peu près muette sur le thème des entrées des évêques venus prendre possession de leur siège épiscopal². Cette absence signifierait-elle qu'on assiste à une lente dégradation de ce cérémonial tout au long de l'Ancien Régime ? Après tout, comme nous le verrons, si des rapprochements sont possibles entre la réception du souverain et celle de l'évêque diocésain, n'observe-t-on pas la disparition progressive de la première sous le règne de Louis XIV ? Pourtant, le *Caere-moniale Episcoporum*, paru en 1600, entend normaliser les cérémonies liées

509

1. Pour exemple, Christian DESPLAT et Paul MIRONNEAU (actes réunis par), *Les Entrées. Gloire et déclin d'un cérémonial*, colloque tenu au château de Pau les 10 et 11 mai 1996, Pau, 1997 ; COLLECTIF, "Les entrées royales", *XVII^e siècle*, n° 212, 53^e année, 2001, p. 379-549 ; Marie-France WAGNER et Daniel VAILLANCOURT (textes introduits et annotés par), *Le Roi dans la ville. Anthologie des entrées royales dans les villes françaises de province (1615-1660)*, Paris, 2001 ; Pascal LARDELLIER, *Les Miroirs de paon. Rites et rhétoriques politiques dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, 2003, ou bien encore Françoise de FORBIN (dir.), *Les Entrées solennelles à Avignon et Carpentras, XVI^e-XVIII^e siècles (catalogue de l'exposition)*, Avignon, 1997, qui évoque cependant l'entrée de l'archevêque d'Avignon, Joseph Guyon de Crochans, en 1742.

2. À signaler tout de même les contributions récentes, d'une part, pour l'époque médiévale, de Véronique JULEROT, "La première entrée de l'évêque : réflexions sur son origine", *Revue historique*, t. 308/3, n° 639, 2006, p. 635-675 ; d'autre part, pour la période contemporaine, de Paul d'HOLLANDER, "L'entrée solennelle des évêques au XIX^e siècle", dans Gérald CHAIX (dir.), *Le Diocèse. Espace, représentations, pouvoirs (France, XV^e-XX^e siècles)*, Paris, 2002, p. 409-424.

à la personne de l'évêque, y compris en cette matière. Nous nous interrogerons donc précisément sur la place dévolue aux entrées épiscopales dans le cadre des solennités baroques et comment celles-ci s'articulent par rapport aux usages particuliers des diocèses français, souvent inscrits dans une longue tradition. J'aborderai donc successivement trois aspects ; d'une part, la question des liens qui unissent le nouveau prélat avec sa ville ; d'autre part, les relations entretenues par celui-ci avec son clergé ; enfin, dans le cadre d'une mise en perspective plus large, je traiterai du rapport de ce cérémonial avec les nouvelles exigences liées à la Réforme catholique.

Cependant, j'aimerais m'arrêter un instant sur un point de méthode qui a trait à la constitution de mon corpus. La question est importante dans la mesure où le sujet ayant été peu étudié, l'une des raisons de cette désaffection aurait pu être le défaut de documentation. Très rapidement, il est apparu qu'il ne m'était pas possible de parcourir la France entière, à la recherche par exemple de procès-verbaux d'entrées solennelles. J'ai donc travaillé essentiellement à partir des collections de la Bibliothèque nationale. Celles-ci se sont révélées assez riches. En effet, j'ai pu m'appuyer sur deux types de sources. D'une part, il s'agit des travaux d'érudits du XIX^e siècle mais également du siècle dernier, qui, s'attachant notamment à des monographies diocésaines, ont consacré quelques pages à cette question ; d'autre part, ce sont à la fois les procès-verbaux et les relations des contemporains qui furent imprimés à l'occasion de l'entrée d'un nouvel évêque diocésain. Au total, près d'une centaine de références ont pu être rassemblées. Elles concernent une cinquantaine de diocèses pour les deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

L'ÉVÊQUE DANS SA VILLE

L'annonce de l'arrivée de l'évêque récemment nommé est pour sa ville épiscopale une nouvelle qui est gérée avant tout par les autorités urbaines. La plupart du temps, il y a eu échange de correspondances entre les principaux intéressés. Ces premiers contacts sont l'occasion pour les uns et les autres de protester de leurs meilleures dispositions. Simon-Pierre Lacoré, nommé évêque de Saintes en 1745 écrit au maire le 15 novembre : "Enfin, Monsieur, me voici à la veille de mon départ pour Saintes. Je compte pouvoir partir à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Vous ne devez point douter de mon empressement pour rejoindre un troupeau qui m'est extrêmement cher, et de passer mes jours au milieu d'un peuple

qui m'a donné tant de marques d'amitiés. Je fais tout le cas que je dois de ceux qui sont à sa tête, et je négligerai rien pour répondre à leurs sentiments pour moi. Je ne puis encore vous marquer précisément le jour de mon arrivée. Les jours sont courts et la saison mauvaise. Mais on aura soin de vous avertir de ma part du jour où je pourrai me rendre à Saintes et y recevoir les témoignages de votre bienveillance"³. Dans un style plus lyrique, le dernier archevêque d'Arles, M^{gr} du Lau, écrit : "En devenant votre pasteur, je suis devenu votre concitoyen. Déjà j'éprouve le zèle du patriotisme"⁴. Lorsque la date est connue avec certitude, il s'agit pour les échevinages ou les consuls d'organiser plus précisément la "joyeuse entrée" de Monseigneur. C'est bien la ville qui se trouve être le principal maître d'œuvre de l'hommage rendu au nouveau prélat. En de nombreux lieux, les corps de ville dépêchent à sa rencontre de véritables escortes. À la fin du XVI^e siècle, l'archevêque d'Auch, Léonard de Trapes (1597-1629), arrive dans la cité, "au milieu d'un cortège de cent chevaux et à travers les détonations d'arquebuses"⁵. En 1662, M^{gr} de Nesmond, nouvellement nommé à Bayeux, est escorté par "200 archers et une noblesse nombreuse". Cette petite troupe chemine "au son des tambours, trompettes et autres instruments entre les hayes d'environ 1 200 bourgeois"⁶.

Parfois, avant de pénétrer dans sa bonne ville, l'évêque fait une halte dans une résidence située à quelques lieues. Ainsi, celui d'Autun "doit se rendre à son château de Lucenay et y coucher le vendredi avant le dimanche qu'il aura choisi" pour effectuer solennellement son entrée⁷. À Beauvais, il s'agit du château de Bresle⁸. À Clermont, les évêques ont pour habitude soit de résider quelques jours à Beauregard, c'est le cas d'Antoine Rose en 1611 et encore de Louis d'Estaing en 1651 ou bien à Billom, ville dont ils sont

3. Louis AUDIAT, "Les entrées épiscopales à Saintes", *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances du comité des travaux historiques*, 1868, p. 310-311.

4. Augustin SICARD, *L'Ancien Clergé de France. Les évêques avant la Révolution*, Paris, 1912, p. 79

5. *Ibid.*, p. 58.

6. BnF, 4-LK3-121, *Récit de l'entrée solennelle dans Bayeux de M^{gr} de Nesmond évesque de la mesme ville, docteur de Sorbonne, etc.*, Caen, Marin Yvon imp., 1662 (par Michel de SAINT MARTIN, prestre, docteur en théologie en l'université de Rome et protonotaire Apostolique à Monsieur de Saint Jean, conseiller du roy en ses conseils).

7. M. GAGNARRE, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun, 1774, p. 291.

8. BnF, FOL-LK3-134, *Procez verbal de l'entrée solemnelle de M^{gr} François Honorat Antoine de Beauvillier de Saint Aignan, Evêque-Comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France en sa ville de Beauvais concernant les principales choses observées à sa reception suivant l'ancien usage*, Beauvais, 1713.

seigneur, à l'image de Gilbert de Vény d'Arbouze en 1664⁹. En revanche, il est un rituel auquel nul n'échappe. Il s'agit de l'hospitalité octroyée, la veille de leur entrée, dans un monastère de leur nouvelle cité. Les exemples sont nombreux. À Paris, il s'agit de l'abbaye Saint-Victor ; à Clermont, celle des bénédictins de Saint-Alyre ; à Bayeux, l'évêque fait halte pour une nuit également au prieuré de Saint-Vigor¹⁰. À Nevers et à Troyes notamment, ce privilège réservé au clergé régulier revêt un caractère plus original. Dans le premier cas, ce sont les religieux du monastère Saint-Martin qui jouissent de cet honneur. Après avoir été installé dans la stalle la plus élevée, "réservée aux évêques, et qui, ce jour-là [a] été paré[e] magnifiquement. Le chant des antiennes, versets et oraisons terminé, l'évêque donne sa bénédiction ; puis, de l'église, [il] se rend à la maison abbatiale où les élèves du collège débitent plusieurs pièces composées en son honneur et lui adressent maintes poésies, en forme de compliments"¹¹. À Troyes, c'est à l'abbaye des religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains que séjourne l'évêque la veille de son installation. Introduit dans la salle du chapitre, l'abbesse elle-même lui remet "la croix entre les mains, pour signifier et reconnaître la juridiction qu'il [a] sur le monastère". Plus atypique, elle le revêt d'une chape et lui impose la mitre, en signe "de charité, se déclarant l'humble servante et la fille dévouée de l'évêque". En contrepartie, ce dernier prête "le serment de conserver les privilèges et de veiller en protecteur zélé, aux intérêts spirituels et temporels de l'abbaye"¹². Si, à Albi, le nouvel archevêque "séjourne quatre jours dans le couvent des dominicains, où il entend de nombreuses harangues", c'est "en hommage à l'action des jacobins pour extirper les hérésies, notamment albigeoises"¹³. L'un des rares prélats à ne pas se plier à ce rituel est l'arche-

9. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, F0147, *Journal du chanoine François Vidilbe* (pour 1611) et 2 G 84 (pour 1651 et 1664).

10. A. SICARD, *L'Ancien Clergé de France [...], op. cit.*, p. 57, et M. de SAINT-MARTIN, *Récit de l'entrée solennelle dans Bayeux [...], op. cit.*

11. Chanoine Michel COTIGNON, "Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée de M^{gr} Eustache Dulys, évêque de Nevers, dans sa ville épiscopale et église cathédrale, 1606", *Bulletin de la société nivernaise des lettres, sciences et arts*, t. 25, 1914, p. 1-24.

12. Chanoine A. PRÉVOST, *Le Diocèse de Troyes. Histoire et documents*, Domois, 1924, t. 2, p. 159-160.

13. "Relation de l'entrée de M. l'archevêque d'Alby dans la ville de ce nom. De M^{me} de Saliez, veuve de M. le viguier d'Alby à M^{me} de Mariotte de Toulouse : le 22/02/1679, M^{gr} de Serroni, 1^{er} archevêque d'Alby, rédigée le 5 mars 1679", *Mercurie Galant*, avril 1679, p. 1-38. Il convient ici de souligner l'originalité de cette source. Est-elle propre au diocèse d'Albi ? En effet, plus tardivement, on trouve dans la même publication une autre lettre intitulée : "Description de l'entrée de M. l'archevêque d'Alby, par la spirituelle M^{me} de Salvan de Salies, viguière d'Alby le 10 mars à M. de Hericourt à Montauban". Il s'agit de M de Nesmond, auparavant évêque de Montauban, en remplacement de M^{gr} Le Goux de La Berchère, nommé archevêque de Narbonne. L'auteur a déjà décrit son entrée en mars 1687 (relation que je n'ai pas retrouvée) et celle du premier archevêque M^{gr} de Serrony en février

vêque de Bordeaux. En effet, le métropolitain bordelais est logé, aux frais du chapitre cathédral, dans la maison du doyen de la Compagnie. Pour ce qui le concerne, il faut dire combien sa venue depuis le château de Lormont n'a rien de commun. C'est sur un vaisseau de gala, la "Maison navale", que l'archevêque rejoint la capitale de son diocèse, après avoir embarqué afin de remonter le cours de la Garonne¹⁴.

C'est donc le lendemain qu'a lieu l'entrée solennelle. L'évêque est tout d'abord accueilli aux portes de la ville. Dès ce moment, il va recevoir les différents hommages des divers corps constitués. Le maire, appelé aussi premier consul ou premier des échevins, lui adresse quelques mots de bienvenue. Ainsi, le 9 mars 1637, le sieur Dumas, premier consul de la ville d'Albi, a l'honneur de recevoir Gaspard de Daillon de Lude. Tout au long de son allocution, il souligne les vertus du nouveau prélat, s'arrêtant sur sa "dignité de pasteur" ou encore sur cette "autorité de seigneur" qu'il exerce sur la cité¹⁵. Ce type d'exercice se multiplie parfois tout au long du parcours suivi par le cortège pour se rendre à la cathédrale. On voit se succéder ainsi les représentants du présidial ou de la sénéchaussée, de même que certains corps de métiers qui n'entendent pas rester au second plan. À Blois, en 1698, le doyen des médecins signale les mérites dont a déjà fait preuve David-Nicolas de Bertier, premier pasteur de cet évêché tout récemment créé. Il a pris soin "de nos misères dans le temps de la dernière disette, [...] vous donnâtes vos ordres, les blés furent arrêtés sur les ports, le peuple s'en fournit, le tumulte cessa, et tous se regardaient avec étonnement et joie en disant : Quel est celui qui commande les vents et calme la tempête et l'orage ?". En somme, tout cela mérite "des remerciements extraordinaires"¹⁶. Ces envolées verbales rejoindraient-elles tout simplement le goût des contemporains pour les belles paroles ? Caton l'Ancien déjà, en son temps, croyait avoir perçu que les Gaulois appréciaient particulièrement les belles harangues, *argute loqui*, écrit-il¹⁷. En réalité, ces prises de parole restent très ritualisées et sont l'objet d'enjeux bien spécifiques. Ainsi, il importe de signaler le cas particulier des évêques qui sont, par ailleurs, seigneurs temporels de leur ville épiscopale :

1679 (*Mercurie Galant*, avril 1704, p. 7-26). À noter également, du même auteur : "Explication des devises et des emblèmes pour l'entrée de M. de Nesmond à Albi. Sept arcs de triomphe, avec représentations diverses et citations latines, italiennes ou espagnoles : description et explication", *Mercurie Galant*, mai 1704, p. 14-41.

14. J. CALLEN, *L'Entrée solennelle des archevêques de Bordeaux*, Bordeaux, 1883.

15. Hippolyte CROZE, *Notice historique et descriptive sur l'église métropolitaine de Sainte-Cécile d'Albi*, Toulouse, 1841, p. 30-32.

16. Abbé GAUDON, *Essai historique sur le diocèse de Blois*, Blois, 1870, p. 297.

17. Paul-Marie DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du V^e siècle*, Paris, 1971, t. 1, p. 224.

la question du serment est ici sensible. En effet, elle met en jeu la reconnaissance mutuelle des privilèges des uns et des autres. Autrement dit, le système fonctionne dans les deux sens et va de pair avec la cérémonie des clés. Comme a pu l'écrire Bernard Guénée, "[le prince] promet à ses sujets, souvent par serment, de respecter leurs libertés. Une entrée permet, à la fois, d'affirmer un pouvoir et une communauté en face de ce pouvoir. C'est un moment de dialogue important. L'entrée d'un évêque dans sa cité épiscopale est, *mutatis mutandis*, quelque chose de comparable"¹⁸. Toutefois, on observe des traces de contestations face à ce pouvoir temporel. Le constat est particulièrement vrai au XVIII^e siècle, ainsi que l'illustre cet épisode survenu à Vence. En 1784, lors de sa prise de possession, Charles Pisani de la Gaude est complimenté par le maire, "Maître André". Quelque temps plus tard, lors d'une réunion du bureau de l'hôpital, alors que le prélat entend lui donner un démenti, ce dernier s'entend répondre : "Pardon, Monseigneur, je n'ai menti qu'une fois dans ma vie, c'est le jour de votre arrivée"¹⁹ !

Si des similitudes existent entre les entrées royales et les entrées épiscopales dans ce dialogue entre seigneur temporel et autorités urbaines, *a fortiori*, la forte tonalité religieuse revêtue par l'entrée du souverain se retrouve dans celle du chef du diocèse qui entend s'adresser à tous ses fidèles²⁰.

18. Selon les mots de B. GUÉNÉE dans C. DESPLAT et P. MIRONNEAU (actes réunis par), *Les Entrées [...], op. cit.*, p. 259. Pour un exemple d'échange de serments, voir notamment H. CROZE, *Notice historique et descriptive [...], op. cit.*

19. A. SICARD, *L'Ancien Clergé de France [...], op. cit.*, p. 73.

20. Le droit de grâce, exercé par le nouvel évêque en faveur des prisonniers détenus dans la ville, participe également de cette mise en scène du pouvoir épiscopal. Cette prérogative est particulièrement bien connue à Orléans où elle donne lieu, au XVIII^e siècle, à une véritable polémique. En effet, les officiers royaux apprécient de moins en moins cette ingérence au cœur du système judiciaire, alors même que le roi entend être le seul à user de ce droit vraiment régalien, celui de pardonner à ses sujets. Voir Jacques GUYON, *La solennelle et joyeuse entrée des Reverends evesques d'Orléans en leur Eglise*, Orléans, C. et J. Borde, 1648 (BnF, 8-LK3-400 (A)) ; M. BOYER DES ROCHES, *L'entrée de Monseigneur du Cambout de Coislin evesque d'Orléans*, [Orléans], 1666 (BnF, Z THOISY-117 (418)) ; Louis du SAUSSAY, *Dissertation sur le privilège des évêques d'Orléans qui accordent la grace aux criminels qui leur sont presentez le jour de leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale*, Orléans, P. et F. Bordes, 1707 (BnF, 8-LK3-405) ; *Relation de ce qui doit se passer a la célèbre entrée de M^{re} l'illustrissime et Révérendissime Père en Dieu Mre Louis Gaston Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans, qui se fera le mardy premier mars 1707, suivi de Histoire des privileges accordez aux seigneurs evesques d'Orléans a leurs entrées*, [Orléans], Imp. M. R. Devoyer d'Argenson, [1707] (BnF, 4-LK3-407) ; *La description de toutes les cérémonies qui se pratiquent à l'entrée célèbre des evesques d'Orléans*, Orléans, C. Jacob, 1733 (BnF, 8-LK3-410) ; M. POLLUCHE, *Description de l'entrée des evesques d'Orléans et des cérémonies qui l'accompagnent*, Orléans, 1734 (BnF, MFICHE LK3-412 (3)) ; mais également Victor MOLINIER, "Notice historique sur le droit d'accorder des grâces aux criminels dont jouissaient autrefois le chapitre de la cathédrale de Rouen et les évêques d'Orléans", *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 7^e série, t. 2, 1870, p. 167-189. Le même privilège est signalé notamment à Beauvais, Laon, Nevers, ou bien encore à Troyes. Voir également la contribution

L'ÉVÊQUE DANS SA CATHÉDRALE

“Aussy-tost que devers la porte / Il voids arriver son clergé / Dans un bel ordre et bien rangé / Avec le peuple qui l’escorte / En teste il fait marcher ses croix / Nobles armes des Villerois / A ce signal chacun s’adresse / L’un médite sur le blazon / L’autre chante en ton d’allegresse / Vive Neufville et sa maison”²¹. Ces vers sont extraits d’une prosopopée rédigée en 1657 en l’honneur de la venue de l’évêque de Chartres, Ferdinand de Neufville.

Ces quelques mots disent assez la solennité du moment qui voit un clergé se porter à la rencontre de son évêque. Ce dernier se présente à lui avec tout son appareil épiscopal, “habillé de son camail et rochet et d’un chapeau garny de vert avecq des cordons de soye verte et d’or meslé”²².

La ville se fait belle pour recevoir son évêque. La présence d’arcs de triomphe reste un grand classique. Néanmoins, contrairement aux récits des entrées royales, il est à noter que nous ne disposons pas d’iconographie. En revanche, certaines relations ne sont pas avares de détails sur la décoration de ceux-ci, et plus largement sur l’ensemble des ornements qui parent différents monuments. Ces architectures, pourtant éphémères, jouent un rôle essentiel. Elles sont les symboles des différents hommages rendus par la ville et son clergé à son pasteur. À Bayeux, en 1662, François de Nesmond arrivé à la porte la “trouva décorée de tableaux, chefs-d’œuvre des plus excellents maîtres du païs avec de forts beaux vers”. Un “fort grand tableau qui représentoit le pape Grégoire XI et Guillaume Longue Épée duc de Normandie, avec notre prélat au milieu, qu’ils recoivent à son entrée [...]”. Plus bas que ce grand tableau en était un autre de pareille longueur mais de peu de hauteur, aux deux bouts étaient peintes la justice et la piété toutes deux héréditaires dans la maison de Nesmond”²³. En 1734, à Die, lors de l’entrée de Daniel-Joseph de Cosnac, près de la porte de l’évêché, un arc de triomphe s’élève sur lequel on peut lire notamment : “L’antique Die, Ô Cosnac ! te met à la tête de son clergé et de ses conseils ; [...] tes mœurs

récente de Gaël RIDEAU, “Ville et clergé dans la traditionnelle entrée des évêques d’Orléans (XVII^e-XVIII^e siècles)”, dans Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE, Noël DAUPHIN et Jean-Pierre GUILHEMBET (dir.), *Entrer en ville*, Rennes, PUR, 2006, p. 245-266.

21. BnF, RES M-YC-976(9), *Prosopopée de la ville de Chartres, adressée à M^{re} l’Illustrissime Ferdinand de Neufville, son très-digne evesque et pasteur au jour de son entrée solennelle faite le unziesme decembre 1657*, Chartres, 1657, XIX^e stance.

22. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 2 G 84, entrée de Louis d’Estaing le 1^{er} octobre 1651.

23. BnF, 4-LK3-121, Michel de SAINT-MARTIN, *Récit de l’entrée solennelle dans Bayeux de Mgr de Nesmond [...]*, op. cit.

les embelliront ; ta plume défendra les autels ; [...] la Religion verra en toi sa gloire et sa force”²⁴. Plus tardivement encore, en 1782, à Châlons-en-Champagne, c’est un arc de triomphe monumental qui est bâti à la porte de Marne, afin de recevoir Antoine de Clermont-Tonnerre. D’une hauteur de plus de huit mètres, il présente notamment sur sa base, “deux groupes de statues colossales en marbre blanc”. Celle de droite est une allégorie de la ville de Châlons, celle de gauche représente “l’alliance de la paix et de l’abondance”. Plusieurs autres scènes sont directement inspirées de la lettre pastorale de M^{sr} de Clermont-Tonnerre. Ainsi, un médaillon représente “la foudre tombant sur un massif de chardons et de buissons épineux, symbole de l’inutile et dangereuse ignorance”, faisant référence à cet extrait du message du prélat : “Nous éloignerons des autels ceux que l’ignorance rendra incapables d’en procurer la gloire, ces ouvriers paresseux [...], un des plus grands maux du Sanctuaire est l’incapacité de ses ministres, que par elle les abus se perpétuent, le zèle s’égare, les vertus elles-mêmes dégénèrent”²⁵.

Une fois franchis ces monuments, ce sont dans des rues tendues de draps et jonchées de feuillages que s’achemine le cortège. C’est ainsi que Jérusalem avait accueilli le Christ. Plus communément, à Byzance comme en Occident, la reconnaissance de la souveraineté se marque de la même manière²⁶. Simultanément, bruits et sons d’origines diverses animent la marche épiscopale. Partout, on entend tonner les canons, alors que toutes les cloches de la ville sont sollicitées. Dans le même temps, une musique plus mélodieuse se joint à ce concert où on entend violons et fifres. À ce propos, il faut consacrer une mention particulière à la garde bourgeoise, amenée également à se joindre à ce concert festif avec trompettes, tambours et arquebusades. À Albi, en 1637, “de la poudre avait été distribuée à l’Hôtel-de-Ville à mille hommes en armes”²⁷. Mais les égards manifestés envers le nouvel évêque ne s’arrêtent pas là. En 1639, lorsque François Fouquet, le frère du surintendant, prend possession de son siège de Bayonne, le corps de ville lui offre un cheval “couvert d’un harnais de taffetas blanc, dont les franges de fil d’or lui descendent jusqu’aux pieds”. Ainsi équipé, il va se placer “sous un

24. M. VALLENTIN, “Entrée solennelle à Die de M^{sr} de Cosnac, évêque de cette ville en 1734 (d’après le manuscrit de M. J.-C. Martin, curé de Clansayes)”, *Bulletin de la société départementale d’archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 1, 1866, p. 105-111.

25. BnF, 8-LK3-188 (1762), *Description de l’arc de triomphe élevé à la porte Marne pour l’entrée solennelle de M^{sr} Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Chaalons, pair de France (7 juillet 1782)*.

26. Selon les mots de B. GUÉNÉE dans C. DESPLAT et P. MIRONNEAU (actes réunis par), *Les Entrées [...], op. cit.*, p. 260.

27. H. CROZE, *Notice historique [...], op. cit.*, p. 30.

poêle de même étoffe que soutiennent deux jurats et deux échevins”²⁸. Cette évocation du poêle ou du dais n’est pas sans rappeler certaines similitudes avec la Fête-Dieu²⁹. On aura noté, au passage, que l’évêque pénètre dans la ville monté sur une haquenée toute caparaçonnée³⁰. La procession qui s’achemine alors dans la cité suit à chaque fois un parcours et un ordre très précis³¹. À Beauvais, plusieurs stations rythment cette marche. “Dans la rue du Gloria Laus, on avait préparé un pont de bois ou grande et large estrade élevée de 2 pieds environ au milieu de la rue sur le pont du cours d’eau qui coule en cet endroit”. Cette estrade “était couverte d’un tapis de Turquie où était un beau fauteuil ayant le dos tourné vers le septentrion garni d’un carreau armorié des armes de mondit seigneur”³². Le cortège, empreint d’une grande solennité, converge vers la cathédrale afin de rejoindre les chanoines assemblés devant la porte de l’édifice³³. C’est à ce moment-là que le prélat s’engage par serment à préserver les privilèges de son chapitre cathédral. Ce dernier, comme tout le clergé diocésain doit se soumettre à l’autorité du nouvel évêque, mais, à l’image de la communauté urbaine, il importe également “d’établir clairement et publiquement les droits et privilèges, us et coutumes”, du chapitre de l’église-mère³⁴. Les détails de cet épisode se

28. A. SICARD, *L’Ancien Clergé de France [...], op. cit.*, p. 62-63. François Fouquet est bien le frère de Nicolas, et non pas son fils, comme l’indique par erreur l’auteur.

29. J. CALLEN, *L’Entrée solennelle [...], op. cit.*, p. 14-15. Sur la Fête-Dieu, voir la contribution de Stefano SIMIZ dans le présent volume (“Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête-Dieu aux XVII^e et XVIII^e siècles”, *supra* p. 47-62).

30. Jument généralement de petite taille qui se déplace à l’amble, c’est-à-dire en levant en même temps les deux jambes du même côté.

31. Chanoine M. COTIGNON, “Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée de M^{gr} Eustache Dulys [...], *art. cit.*, p. 14-15.

32. BnF, FOL-LK3-134, *Procez verbal de l’entrée solennelle de M^{gr} François Honorat Antoine de Beauvillier de Saint Aignan [...], op. cit.* Un autre exemple très détaillé est donné par le Chanoine M. COTIGNON, “Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée de M^{gr} Eustache Dulys, [...], *art. cit.*, p. 14-15. Cette belle ordonnance n’empêche pas les querelles de préséances, toujours sensibles sous l’Ancien Régime. À Poitiers, en 1612, “la magnifique entrée de M^{gr} de La Rochepozay fut un peu troublée par la dispute qui survint entre MM. du Présidial et MM. les Trésoriers de France pour le pas. Les intéressés, dont les premiers étaient présidés par Emery Régnault, et les seconds par Scévole de Sainte-Marthe, ayant fait leurs compliments l’un après l’autre, on se disputa pour le pas, et de côté ni d’autre il n’y eut aucune modération ; ils se querellèrent, s’injurèrent et ensuite se battirent à coup de poing”, voir L. GERBIER, “L’entrée solennelle des évêques de Poitiers”, *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 31^e année, n° 28, 1894, p. 447-451.

33. On peut évoquer le cas particulier de Laon, où alors que “le prélat s’acheminait vers l’église cathédrale, sous le porche de laquelle l’attendait le chapitre et son doyen”, l’abbé de l’abbaye de Saint-Vincent leur présentait le nouvel évêque en disant : “Nous vous donnons un évêque vivant, vous nous le rendrez mort”, faisant allusion à la sépulture des évêques qui avait lieu en cette abbaye (voir Alex DU POYET, *Cérémonial du sacre de M^{gr} Dours, évêque de Soissons et Laon*, Laon, 1864, p. 42).

34. Selon l’expression d’Adrian BLAZQUEZ, “L’entrée de l’évêque-seigneur dans sa ville-capitale de Sigüenza”, dans C. DESPLAT et P. MIRONNEAU (actes réunis par), *Les Entrées [...], op. cit.*, p. 202.

retrouvent peu ou prou dans tous les diocèses, de même que les termes du serment prononcés. Par exemple, à Albi, l'archevêque s'engage entre autres à "bien régir et gouverner [son] diocèse" ou encore à "maintenir et garder [son] chapitre et église métropolitaine en ses honneurs, prééminences, prérogatives, etc"³⁵. Cet engagement du nouveau pasteur du diocèse est suivi ou précédé, selon les lieux, par ce que nous pourrions appeler la "cérémonie des portes". Cette dernière suit un ordre très spécifique. À Saintes, les portes de l'église Saint-Pierre étant restées fermées, le prélat s'adresse au doyen de la façon suivante : "Que la paix soit avec vous". "Est-ce la paix que vous nous apportez ?", l'interroge ce dignitaire. "C'est la paix", répond l'évêque. Question et réponse de cette nature donnent lieu à nouveau à deux échanges successifs³⁶. Après avoir observé l'ensemble de ce protocole, les chanoines peuvent s'écrier comme à Nevers : "*Reverendissime Pater, sponsa tua te expectat*"³⁷. Ce dernier se présente alors paré de ses ornements pontificaux, revêtus auparavant, souvent immédiatement après avoir franchi les portes de la ville. En effet, il est prévu un arrêt en quelques lieux où l'évêque revêt les insignes de sa fonction³⁸. Il porte donc un rochet, une chape, sa mitre et sa crosse. Désormais, il importe aux chanoines d'introniser le récipiendaire. À leurs yeux, il s'agit bien d'un impétrant venu prendre possession réelle et corporelle de son évêché, dont les intérêts depuis le décès du dernier titulaire ont été défendus collégialement par le chapitre cathédral. Quelle est la liturgie en usage à la cathédrale lors d'un tel événement ? Il s'agit là d'un aspect essentiel. Pourtant, en la matière, nous disposons de peu de détails. Les sources ne sont guère disertes, la plupart se contentent de signaler la célébration d'un *Te Deum*. Toutefois, on note que, pour plus de commodité, les offices canoniaux sont souvent récités en avance afin de faciliter l'organisation de celui-ci³⁹. Par ailleurs, les cérémoniaux restent à peu près muets sur cette question, seul celui de l'église métropolitaine de Sens est plus loquace : "L'archidiacre de Sens entonne le *Te Deum*, que le clergé chante alternativement avec l'orgue en retournant processionnellement au chœur. Durant la marche, l'archidiacre en étole, est à la gauche de M^{gr} l'Archevêque, les deux chanoines-assistans auprès de l'archidiacre ; les deux aumôniers mar-

35. Frédéric MASSON, *Le Cardinal de Bernis depuis son ministère*, Paris, 1884, p. 50-51.

36. L. AUDIAT, "Les entrées épiscopales à Saintes", *art. cit.*, p. 325-326.

37. Chanoine M. COTIGNON, "Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée de M^{gr} Eustache Dulys [...]", *art. cit.*, p. 14.

38. À Autun, il s'agit de "la maison dite de la Genetoye", voir M. GAGNARRE, *Histoire [...], op. cit.*, p. 293 ; à Boulogne, c'est "à la première palissade de la haute-ville" que cette cérémonie prend place, voir Abbé E. VAN DRIVAL, *Histoire des évêques de Boulogne*, Boulogne, 1852, p. 148-149.

39. Abbé E. VAN DRIVAL, *Histoire [...], op. cit.*, p. 154-155.

chent derrière”⁴⁰. L’accompagnement musical est important. Il peut être très soigné. La relation de l’arrivée de Claude Auvry à Coutances en 1647 s’emploie à souligner cet aspect : “On entendit le *Te Deum*, chanté à trois chœurs, durant lequel il est bien remarquable que la sainte chapelle de Paris n’est pas le lieu de France où l’on chante le mieux, où l’orgue soit touché avec le plus de délicatesse” ou encore “la musique durant la messe fut si agréable et si charmante que les assistants paraissaient privez de tous les sens hormis de l’ouïe comme si leur ame se fut retirée au bord des oreilles pour goûter avec plus de délices les charmes et les appas des voix et des instruments mariez ensemble qui forment des accords qui ravissent l’esprit hors de soy-mesme”⁴¹. L’usage de célébrer une grand’messe n’est pas général⁴². Parfois, on se contente de réciter l’office des vêpres, tout dépend également de l’heure à laquelle l’entrée a lieu⁴³. En tout état de cause, l’évêque ne quitte jamais sa cathédrale sans accorder sa bénédiction aux participants⁴⁴. Bien évidemment, l’ensemble de ce décorum entraîne des dépenses relativement importantes pour la ville mais également à la charge du prélat. Dans le cas clermontois, on connaît les frais engagés par l’évêque Louis d’Estaing lors de sa réception en 1651. Il est à noter le soin tout particulier que l’on prend à faire participer celui-ci au bon fonctionnement de la maîtrise, même de façon épisodique et en cette circonstance bien particulière. Ainsi, “l’evesque est tenu d’habiller huit enfants de chœur”. En outre, il fournit “une robbe au Maître de musique, de la valleur de 36 à 40 livres”⁴⁵. En définitive, dans cet ensemble, quels sont les impacts réels du *Caeremoniale Episcoporum* ?

40. *Cérémonial de l’église métropolitaine et primatiale de Sens et du diocèse*, Sens, Imp. P. H. Tarbé, 1769, p. 679-684.

41. BnF, RES P-Z-358(58), *Relation de l’entrée de Claude Auvry, évêque de Coutances dans sa ville épiscopale* (1647), publiée avec notice et annexes par Éd. DE LA GERMONIÈRE, Rouen, 1898.

42. J.-L. BAZIN, *Cérémonial de l’entrée des évêques de Mâcon*, Mâcon, 1885.

43. En 1651, lors de la venue de Louis d’Estaing, le chanoine Antoine Dufourt note, dans son livre de raison, que “le *Te Deum* achevé, le souschantre enoncat de commencer vepres. Le chappier ensuite commenda l’antienne de la feste *Armīs divinis*. Par ce, c’estoient les premières vespres de Saint Ligier martyr qui furent fort solennelles, avec faux bourdon au dernier pseume et à l’*Alleluia*, l’hymne, le *Magnificat* et un motet en musique, durant l’hymne ledit sieur evesque descendant de sa chaire épiscopale encensa l’autel à l’ordinaire et ayant fait le tour de l’autel et remonté à sadite chaire dit l’oraison du jour et consécutivement l’oraison du dimanche comme aussi auparavant la capitule” (Bibliothèque communautaire et inter-universitaire de Clermont-Ferrand, ms. 1094, f^{os} 6 v^o-7 r^o).

44. À cette occasion, des indulgences peuvent également être promulguées. C’est le cas à Limoges en 1759 où, après la bénédiction épiscopale, le théologal publie “à haute voix que [l]’évêque accordait quarante jours d’indulgence à ceux qui avaient assisté à la procession”, voir Joseph BOULAUD, *La Prise de possession de l’évêché de Limoges par M^{gr} du Plessis d’Argentré en 1759*, Limoges, 1937, p. 10.

45. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 2 G 84.

ENTRÉES SOLENNELLES ET RÉFORME CATHOLIQUE

Cette question mérite pleinement d'être posée, notamment au regard de pratiques surprenantes pour des esprits réformateurs. À ce propos, il importe de s'arrêter sur le rôle particulier dévolu à certains membres de la noblesse. À Lectoure, "selon l'usage, le sieur de Castelnau ne participe pas au repas qui clôt l'entrée solennelle. Mais, après celui-ci, il enlève la vaisselle d'étain qui avait été utilisée"⁴⁶. À Auch, il s'agit du seigneur de Montaut. Toutefois, de plus en plus fréquemment, les évêques sont conduits à contester le rôle de ces derniers. À Cahors, la tradition veut que le baron de Cessac se tienne droit et tête nue derrière l'évêque pour le servir. En vertu de quoi tout le service de table, ordinairement d'or et d'argent, doit lui appartenir. Or en 1602, Siméon-Étienne de Popian fournit un service en verre. Le baron furieux le brise avec sa canne. Toutefois, l'affaire portée devant le Parlement de Toulouse oblige l'évêque à payer au seigneur de Cessac plus de 3 000 livres⁴⁷. Les évêques, sans renoncer à l'essentiel, cherchent donc à se débarrasser d'oripeaux médiévaux qu'ils jugent désuets. De la même manière, des prélats sont amenés à remettre en cause certains usages du serment prêté devant les autorités urbaines. Au début des années 1670, M^{gr} de Matignon, successeur de Bossuet sur le siège de Condom, déclare "qu'il ne pouvait pas prêter ce serment à genoux"⁴⁸. Dans le même esprit, il leur importe également de refuser des honneurs, qu'ils estiment être dus seulement à Dieu. Ainsi, l'usage du dais se voit remis en cause. En 1637, afin d'honorer comme il se doit Gaspard de Lude, les autorités albigeoises font "apporter un poêle, de satin vert, à six bâtons, ayant en chacune de ses quatre faces les armoiries dudit seigneur, qu'ils avaient fait faire exprès pour lui offrir et le porter sur sa personne". Voyant cela, M^{gr} de Lude refuse cette marque de distinction affirmant qu'elle "n'était due qu'à Dieu"⁴⁹. Ces considérations rejoignent plus globalement le rejet total d'un appareil jugé comme suranné, mais aussi trop onéreux. Le fait s'observe à Troyes à partir de l'épiscopat de François Marlier accueilli "sans les solennités ordinaires" en 1642⁵⁰, à Amiens où en 1654, Félix Faure fait "cesser un appareil qui coûtait fort cher"⁵¹. À Clermont, en 1717, c'est Jean-Baptiste Massillon qui

46. Maurice BORDES, *Note sur l'entrée solennelle des évêques de Lectoure*, Auch, 1975, p. 13.

47. E. SOL, *L'Église de Cahors à l'époque moderne*, Paris, 1947, p. 204.

48. A. SICARD, *L'Ancien Clergé de France [...]*, *op. cit.*, p. 75.

49. H. CROZE, *Notice historique [...]*, *op. cit.*, p. 31.

50. Chanoine A. PRÉVOST, *Le Diocèse de Troyes [...]*, *op. cit.*, p. 459.

51. A. SICARD, *L'Ancien Clergé de France [...]*, *op. cit.*, p. 66.

refuse “de se soumettre à ces anciens usages”⁵². Or ces prises de position entrent en contradiction totale avec le *Caeremoniale Episcoporum* dont l’un des objectifs est d’insister sur la nécessaire solennité qui doit présider à cet événement majeur⁵³. À l’inverse, les prélats sont tout à fait disposés à accepter un cérémonial qui fait référence à la nécessaire humilité du premier des pasteurs des âmes. C’est le cas à Laon, à Rouen ou encore à Couserans lorsque le prélat fait son entrée pieds nus⁵⁴. À Bayeux également, l’évêque “se fait ôter sa chaussure. Ce qui a été introduit [comme nous l’apprend en 1662 un chroniqueur] à l’exemple de Moïse qui ôta son soulier afin de parler à Dieu avec plus grand respect et à cause que la nudité des pieds signifie la pureté des affections, qui sont au rapport de Saint Grégoire les pieds avec lesquels l’âme s’avance à Dieu”⁵⁵. Plus largement, l’entrée est aussi, et de plus en plus, un outil donné au prélat pour faire passer des messages d’ordre spirituel, en lien étroit avec la Réforme catholique. À telle enseigne qu’à Coutances en 1647, “la fontaine Saint-Nicolas estoit jonchée de verdure et portait en son frontispice ce sixtain pour instruction du soin que nous devons avoir de nostre salut et pour nous faire voir comme les objects que nous croyons les plus stériles nous parlent continuellement de notre devoir”. Il était donc “gravé en lettres d’or sur un marbre noir : Comme tu vois couler cette onde / Mortel, ainsi passe le monde / Et comme elle n’aura repos / Qu’en la mer, d’où elle est sortie / Retourne à Dieu, et cours dispos / Au Ciel, d’où ton Ame est partie”⁵⁶. Il n’en reste pas moins que ces remises en cause de natures diverses s’opposent parfois avec les prescriptions énoncées par le *Caeremoniale Episcoporum*. Ainsi, l’emploi d’un dais est pourtant indiqué à plusieurs reprises. Il est prévu qu’on se chargera de “préparer le dais à la porte de la ville”. De même, on désignera “ceux qui le porteront au-dessus de l’évêque”⁵⁷. Mais, lorsque certains prélats décident de refuser l’usage du dais, ils ne s’opposent pas à une législation romaine qui se vou-

52. Aimé RICHARDT, *Massillon (1663-1742)*, Paris, 2001, p. 133.

53. Si ce n’est lors de circonstances particulières, ainsi à Bordeaux en 1630, “à cause du déplorable estat auquel la peste et la disette de bled ont réduit la ville”, voir J. CALLEN, *L’Entrée solennelle [...]*, *op. cit.*, p. 21.

54. A. SICARD, *L’Ancien Clergé de France [...]*, *op. cit.*, p. 71.

55. BnF, 4-LK3-121, *Récit de l’entrée solennelle dans Bayeux [...]*, *op. cit.* D’après Exégèse 3, 5 : Dieu dit à Moïse : “N’approche pas d’ici, retire tes sandales de tes pieds car le lieu où tu te tiens est une terre sainte”.

56. *Relation de l’entrée de Claude Auvry [...]*, *op. cit.*

57. À côté de l’édition originale du texte, je me suis référé à l’édition critique de LÉON GROMIER, *Commentaire du Caeremoniale Episcoporum*, Paris, 1959. Il existe également d’autres éditions, comme celle d’Ignace BOURGET, *Cérémonial des évêques, commenté et expliqué par les usages et les traditions de la Sainte Église Romaine*, Paris, 1856.

draît particulièrement contraignante. Pour leur part, ils entendent seulement appliquer les prescriptions tridentines selon une approche différente. Il leur importe, avant tout, de sacrifier un décorum qui entend insister sur la primauté de la fonction épiscopale, pour défendre la nécessaire humilité du serviteur de Dieu. Par ailleurs, lorsque les usages sont observés, si ce n'est point par point, du moins dans leurs grandes lignes, on remarque qu'ils rejoignent les indications formulées dans le *Caeremoniale Episcoporum*. Or il s'agit là de pratiques qui, la plupart du temps, s'inscrivent au cœur d'usages hérités de l'époque médiévale. Ainsi, par exemple, l'article 3 indique qu'"au jour et heure dits, les chanoines, le chapitre et tout le clergé urbain doivent partir de la cathédrale, en procession, se rendre hors la porte de la ville, et se ranger près d'elle". Ce qui est observé partout en France. En somme, le texte romain présente, semble-t-il, des analogies avec les us et coutumes communs à bon nombre de pays catholiques⁵⁸. Aussi, il paraît tout aussi juste de penser que les pratiques françaises s'étaient elles-mêmes inspirées d'une certaine tradition romaine. Après tout, la raison en est que le *Caeremoniale Episcoporum*, paru sous le pontificat de Clément VIII, est plus novateur "par sa forme que par son contenu". Il s'appuie sur trois types de sources qui sont d'une part, les nombreux pontificaux antérieurs ; d'autre part, le *Caeremoniale Sanctae Romanae Ecclesiae*, et enfin, le *De caeremoniis cardinalium et episcoporum* du chanoine Paride Grassi. L'un de ses commentateurs a donc parfaitement raison de dire que : "le *Caeremoniale Episcoporum* [a été] écrit non pour ce que l'on peut, mais pour ce qu'il faut, non sur la convenance ou la commodité, mais sur des principes", et d'ajouter, le tout dans un "texte latin, qui ne brille ni par sa clarté intrinsèque, ni par l'ordre d'exposition"⁵⁹. Au regard de ces différents constats, l'historien est en droit de se demander s'il est possible d'envisager ne serait-ce que l'ébauche d'une évolution chronologique. Ainsi, l'hypothèse la plus séduisante serait qu'au XVII^e siècle, ce cérémonial perdrait de son intensité et de son actualité, alors qu'au siècle suivant, il connaîtrait une nouvelle vigueur, si ce n'est dans certains cas extrêmes une renaissance. Ce jugement semble corroboré par certains exemples qui montrent un homme à la recherche d'une certaine humilité et qui veut s'imposer avant tout comme le premier des pasteurs, comme à Albi en 1637. Au contraire, au XVIII^e siècle, comme pourraient nous inviter à le croire certains épisodes, on assisterait à un certain retour aux fastes épiscopaux, à l'image de l'entrée triomphale réservée à l'évêque de Châlons

58. Voir la communication de José Pedro PAIVA dans le présent volume ("Les entrées des évêques dans leurs diocèses dans l'Europe moderne : une vision comparée", *supra* p. 495-508).

59. L. GROMIER, *Commentaire* [...], *op. cit.* : "introduction", p. 7-13.

en 1782. Dans ce cas, cette évolution serait en lien avec les origines sociales d'un corps, alors presque exclusivement issu de la noblesse⁶⁰. En définitive, il reste difficile d'établir une chronologie de ce type aussi tranchée. Les éléments sont trop souvent contradictoires.

Toutefois, à défaut d'établir une évolution chronologique certaine, on peut se risquer à quelques mots de conclusion. Tout d'abord, il apparaît que les survivances de l'époque médiévale subsistent même si elles sont de plus en plus mises à mal et contestées. Dans le même temps, les entrées solennelles des évêques sont encore bien vivantes à la fin du XVIII^e siècle, contrairement aux entrées royales tombées en désuétude depuis déjà longtemps. En effet, les enjeux et le symbolisme à l'œuvre sont bien différents. Pour le roi, la manifestation de son pouvoir ne passe plus par cette nécessaire représentation de sa personne. La monarchie dispose désormais d'autres relais, tels que les intendants. Aux yeux de l'autorité épiscopale, il en va autrement. En définitive, il importe toujours à l'évêque de mettre en scène son autorité de seigneur spirituel, voire temporel. Les parallèles entre ces deux formes de théâtralisation du pouvoir sont donc possibles quant à la forme et non pas sur le fond. Enfin, il ne semble pas pertinent d'évoquer un modèle romain prééminent, de même qu'une spécificité française, mais plus certainement un patrimoine commun au monde catholique.

⁶⁰. Cette sociologie épiscopale est désormais bien connue depuis les travaux de Michel PÉRONNET, *Les Évêques de l'ancienne France*, Paris, 1977. Voir également Bernard PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris, 1974.

TABLE DES MATIÈRES

LES AUTEURS		7
INTRODUCTION	Bernard Dompnier <i>Déchiffrer</i>	9
PREMIÈRE PARTIE	La Solennisation, ses Objets et ses Moyens	
1	Jean-Yves Hameline <i>La distinction ordinaire / extraordinaire dans les textes rubricaux, les cérémoniaux, et chez leurs commentateurs autorisés</i>	19
2	Xavier Bisaro <i>Une forme de beauté du mort au XVIII^e siècle : les recensions de pratiques cantorales</i>	33
3	Stefano Simiz <i>Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête-Dieu aux XVII^e et XVIII^e siècles</i>	47
4	Alexis Meunier <i>Nécessités publiques ou "dévotion des peuples" : les polémiques autour de l'exposition fréquente du Saint-Sacrement</i>	63
5	Albrecht Burkardt <i>Les fêtes de translation des saints des catacombes en Bavière (XVII^e-XVIII^e siècles)</i>	79
6	Dominique Dinet <i>Expositions et transferts de reliques dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e siècles)</i>	99
7	Sylvie Granger <i>La Feste de Madame Sainte Cécile (Le Mans, 1633)</i>	113

8	Benoît Michel <i>La musique des cérémonies extraordinaires toulousaines d'après les relations de fêtes éditées dans cette ville aux XVII^e et XVIII^e siècles</i>	133
9	Claude Noisette de Crauzat <i>L'orgue et les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque en France</i>	153
10	Joseph Scherpereel <i>Fastes de la musique religieuse à Lisbonne sous l'Ancien Régime</i>	163

DEUXIÈME PARTIE

Le Catholicisme, La Cité, la Politique

11	Stefania Nanni <i>Des cérémonies pour la "guerre juste"</i>	183
12	Marc Favreau <i>Le catholicisme et les artistes français aux XVII^e et XVIII^e siècles : les cérémonies extraordinaires à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture</i>	207
13	Fernando Negro del Cerro <i>La sacralisation de la monarchie catholique. Les cérémonies religieuses au service de la couronne dans les églises madrilènes au XVII^e siècle</i>	229
14	Annick Delfosse <i>Élections collectives d'un "Patron et Protecteur". Mises en scène jésuites dans les Pays-Bas espagnols</i>	243
15	Marie-Élisabeth Henneau <i>Fastes princiers et culte eucharistique au pays de Liège : cérémonies baroques au cœur d'une principauté ecclésiastique des XVII^e et XVIII^e siècles</i>	261
16	Marie-Hélène Colin <i>Les cérémonies extraordinaires à Verdun vues par un chanoine de la cathédrale</i>	277
17	Philippe Martin <i>La "mort" d'un duc de Lorraine</i>	293
18	Frédéric Meyer <i>Le grand pardon de Notre-Dame de Liesse d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles : jubilé septennal et fête civique à l'époque baroque</i>	313

19	Marcella Campanelli <i>Espace sacré et espace urbain dans les cérémonies religieuses de la Naples baroque</i>	333
20	Elisa Novi Chavarria <i>Les rituels de vêtue à Naples à l'époque baroque</i>	349

TROISIÈME PARTIE

Modèle romain et Usages locaux

21	Maria Antonietta Visceglia <i>Les cérémonies comme compétition politique entre les monarchies française et espagnole à Rome, au XVII^e siècle</i>	365
22	Martine Boiteux <i>Funérailles féminines dans la Rome baroque</i>	389
23	Bernadette Majorana <i>Entre étonnement et dévotion. Les fêtes universelles pour les canonisations des saints (Italie, XVII^e siècle et début du XVIII^e siècle)</i>	423
24	Paola Vismara <i>Les splendeurs de la dévotion à Milan. Du baroque aux Lumières</i>	443
25	Michel Cassan <i>Les fêtes de la canonisation d'Ignace de Loyola et de François Xavier dans la province d'Aquitaine (1622)</i>	459
26	Marie-Claire Mussat <i>Les fêtes de canonisation de sainte Jeanne de Chantal à Rennes en 1768 : une scénographie "opératoire" entre dévotion et démonstration</i>	477
27	José Pedro Paiva <i>Les entrées des évêques dans leurs diocèses dans l'Europe moderne : une vision comparée</i>	495
28	Stéphane Gomis <i>Les entrées solennelles des évêques dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles</i>	509
29	Christophe Maillard <i>La fête de la Saint-Martin d'hiver à Saint-Martin de Tours au XVIII^e siècle : le maintien d'une liturgie particulière dans le plus illustre chapitre collégial de France</i>	525

Table des matières

30	Daniel-Odon Hurel <i>Cérémonies extraordinaires dans le monachisme bénédictin aux XVII^e et XVIII^e siècles</i>	545
31	Pierre Ragon <i>Les fêtes de béatification et de canonisation en Nouvelle-Espagne (XVII^e-XVIII^e siècles)</i>	563

CONCLUSION	Bernard Dompnier <i>Les cérémonies, la piété et la culture</i>	579
------------	---	-----

TABLE DES ILLUSTRATIONS	599
TABLE DES MATIÈRES	601

Q

uelques décennies seulement après le concile de Trente, le culte catholique commence à se revêtir d'un faste jusqu'alors inégalé. Mises en scène, musique et décors temporaires concourent à la splendeur d'un cérémonial qui trouve son apothéose dans les solennités qui échappent au cycle liturgique (canonisations, jubilés, funérailles, sacres...). Ce volume se propose de scruter les cérémonies extraordinaires à l'échelle de la catholicité entière et de croiser les approches disciplinaires pour mettre au jour les significations religieuses, culturelles et politiques des manifestations du culte, véhicule de l'identité du catholicisme dans le monde pluriconfessionnel des XVII^e et XVIII^e siècles. Au-delà, ces études ont pour ambition de concourir à une meilleure intelligence de la civilisation du baroque.



Presses Universitaires Blaise-Pascal

C o l l e c t i o n H i s t o i r e s c r o i s é e s

Bernard Dompnier, professeur d'histoire moderne à l'Université Blaise-Pascal
et membre de l'Institut universitaire de France,
est spécialiste de l'histoire du culte et des dévotions
dans le catholicisme des XVII^e et XVIII^e siècles.



9 782845 164031
ISBN 978-2-84516-403-1/PRIX 39 €